

## Compte rendu de la Formation Spécialisée du 4 juillet 2023

### 1) Rapport d'Activité 2022 de la Médecine du Travail

Comme chaque année, la médecine de prévention nous présente son rapport d'activité qui est le miroir de la réalité du terrain et du mal-être des agents.

Une fois encore, ce rapport est éloquent et reflète ce que Solidaires Finances Publiques 59 dénonce constamment. On peut, notamment, citer les éléments suivants :

- « Les situations de souffrance au travail lié à la restructuration en cours (ou liées à des techniques de management) sont en augmentation. Les médecins du travail s'inquiètent concernant la situation des managers (encadrement intermédiaire), souvent en difficulté dans l'organisation du télétravail et des congés et ne disposant pas de suffisamment de soutien »
- « Les acteurs du service de médecine de prévention ont constaté une nette augmentation lors des visites médicales de plaintes concernant la fatigue de ceux qui sont sur site, ainsi que de nombreuses demandes de télétravail médical sans réel support logique si ce n'est une forme de fuite, demande facilement étayée par certains médecins traitants. »
- Les orientations vers les psychologues ont sensiblement augmenté l'année dernière et ont déjà doublé cette année.
- Pour plus de 60 % des agents en suivi individuel, la charge de travail est trop importante.
- Parmi les plaintes recensées, plus d'un tiers concernent des symptômes émotionnels (tristesse, colère, anxiété, etc). Les plaintes ostéo-articulaires et les plaintes somatiques (maux de ventre, céphalées, etc) sont également significatives (un tiers).
- Constat de nombreux changements organisationnels dans le contexte de modernisation du service public pouvant générer des risques psychosociaux (diminution chronique des effectifs, conflits de valeurs, tâches moins intéressantes et valorisantes, démotivation, etc).
- Nombre de plaintes concernent la perte de sens ou d'intérêt pour des tâches répétitives, en particulier pour celles effectuées par les sachants.

Tout est dit ! Ce sont exactement les constats que Solidaires Finances Publiques 59 n'a de cesse d'établir ! Pourtant, à aucun moment l'Administration ne prend en compte le mal être, la souffrance au travail des agents. Elle continue coûte que coûte les restructurations et les déménagements. Pire, les « réorganisations » de service sont devenues pour la Direction la réponse à toutes les problématiques, y compris managériales.

L'Administration est devenue sourde aux problèmes des agents : La médecine de prévention relève que le télétravail peut devenir une forme de fuite du travail pour les collègues ; on ne cherche pas les raisons de cette fuite, on y répond par des protocoles de télétravail. Belle réponse pour les agents !

Les médecins regrettent également de ne pas être sollicités, pour les opérations liées au NRP, dans un cadre d'avant-projet. Ils n'y sont associés qu'à un stade tardif, lors de la présentation du projet (exemple : CTL de la DRFIP dans le cadre du NRP) ce qui ne leur permet pas de formuler un avis consistant et pertinent, d'autant plus que le projet en est en général à un stade très avancé, sans réelle marge de manœuvre. Ils regrettent également de ne pas être assez sollicités sur le terrain par la Direction.

Solidaires Finances Publiques 59 n'a eu de cesse de demander une présentation en amont des projets pour pouvoir agir concrètement, ce qui permettrait aux médecins de prévention et à l'inspecteur santé et sécurité au travail de donner leurs avis, véritablement, avant que les plans soient établis et aux syndicats de soulever, dès ce stade, certaines problématiques.

Nous avons donc réitéré notre demande portant sur la consultation, dès le stade du pré-projet, de l'ensemble des acteurs de prévention (les médecins, l'inspecteur santé et sécurité au travail et syndicats).

Concernant les refus de préconisation de la médecine de prévention, Solidaires Finances Publiques 59 a demandé à ce que tous les refus soient présentés à cette instance afin d'analyser les raisons des refus par la Direction.

Enfin, du fait entre autres du COVID, les convocations quinquennales ou annuelles chez les médecins du travail ont pris du retard. Nous vous rappelons que vous pouvez demander une consultation sans attendre une convocation.

## **2) Fiches de Risques Professionnels – Mise à Jour 2023**

C'est la première fois que ce document est mis en place. Il présente un caractère réglementaire et est établi par la Médecine du travail, avec le soutien des Assistants de Prévention.

Partiellement basé sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels), il recense les risques et mesures de prévention attachés aux métiers nécessitant un suivi plus régulier (un ou deux ans). Il est présenté, au contraire du DUERP, par métier.

Pour Solidaires Finances Publiques 59, tout document supplémentaire qui permet d'améliorer les conditions de travail des agents est bon à prendre.

## **3) Lancement du projet « Mobilithèque »**

Ce projet présenté par les médecins du travail est la création d'un parc ministériel d'essai d'équipements innovants pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques et la sédentarité au travail et en télétravail.

Plus concrètement, il s'agit d'un catalogue d'équipements disponibles proposés à l'essai pour les agents (convertisseur de bureau assis debout, un tapis de marche, un repose pied à bascule, un siège



ballon, une souris ergonomique...). Ils peuvent être mis à disposition pour une durée maximale de 2 mois.

Le but est donc de tester l'équipement. A terme, si l'essai est concluant et que l'équipement répond à un besoin, il faut encore dégager les moyens financiers pour équiper les agents...

Solitaires Finances Publiques 59 a insisté pour que ce dispositif puisse être au bénéfice de tous les agents et pas uniquement de ceux intégrant les « nouveaux » services (comme la nouvelle cité administrative). Nous avons, par ailleurs, proposé la tenue d'un groupe de travail afin de déterminer, en amont des essais, les équipements qui pourront, in fine, être réellement budgétés.

#### 4) Présentation des nouveaux espaces de travail

##### *Les chaises musicales !*

À travers cette fiche, l'Administration tente de nous imposer le Flex-office, sans jamais en évoquer le nom...

Les grands principes de la circulaire de la Première Ministre : on va parler de SUB (Surface Utile Brute) et non de SUN (Surface Utile Nette) afin de prendre en compte tous les espaces.

Jusqu'à présent pour parler de la surface dédiée aux agents, on parlait de SUN prenant en compte uniquement les espaces de bureaux et réunion.

Dorénavant, place à la SUB qui englobe la totalité du potentiel d'occupation des bâtiments (espaces de bureaux, espaces et locaux supports associés, circulations, archives, sanitaires, coins repas, détente, locaux sociaux et syndicaux ...).

**Cette notion est totalement incompréhensible ! Jusqu'à preuve du contraire, nous ne travaillons ni dans les restaurants administratifs, ni dans les couloirs et encore moins dans les toilettes !**

Les avantages vantés par la DGFIP :

- optimisation du patrimoine de l'État
- enjeux énergétiques et écologiques (décret économie énergie tertiaire)
- meilleure qualité de vie au travail : variété de positions de travail au sein d'une même journée, resserrement du collectif avec toutefois la possibilité de s'isoler.

Cette dernière notion est particulièrement risible. Une meilleure qualité de vie au travail en étant plus serrés et sans être sûr d'avoir un bureau le matin en arrivant...

Cette doctrine s'appliquerait à toutes les opérations immobilières engagées dans l'avenir...avec un ratio arrêté à 16 m<sup>2</sup> par agent mais, dans ce calcul, les nomades seront intégrés pour un ratio de 0,7, ce qui veut par exemple dire que pour 10 agents nomades, il n'y aura plus que 7 bureaux !

Heureusement, réjouissons-nous, la DRFIP 59 a décidé de ne pas étendre ce ratio aux télétravailleurs...

Continuons l'exemple, si 10 personnes sont présentes le même jour, les 3 autres devront s'installer ailleurs comme dans une salle de réunion, une bulle de confidentialité ou autre lieu plus fantaisiste... mais, tout ira bien, la DRFiP 59 nous assure que le mobilier sera adapté dans ces endroits !



Comble de l'ironie, la Direction reconnaît que les suppressions drastiques d'emplois ont clairsemé nos bureaux. Il s'agit donc dans notre département de parvenir à réduire au mieux ces espaces inutilisés !

On entre dans la *start up nation* de plain-pied !

La Direction affirme que cela sera fait selon les besoins des agents. Pourquoi a-t-on du mal à la croire ?

Solidaires Finances Publiques 59 considère qu'il s'agit d'un sujet grave ! Nous avons toujours dénoncé le flex-office ou tout ce qui est de nature à réduire l'espace des agents !

Pour Solidaires Finances Publiques 59, la DRFiP 59 joue l'opportunité étant donné qu'elle a annoncé et prévu des restructurations/fusions à venir sans avoir la place nécessaire pour accueillir les collègues dans les locaux (notamment Lomme et Lille Fives).

Nous ne cesserons de nous battre contre la mise en place d'un système qui dégrade les conditions de travail des agents !

## 5) GT Budget

Cette instance bénéficie d'un budget pour financer des équipements, travaux ou projets qui améliorent les conditions de travail des agents. Les projets sont présentés à l'initiative de la Direction ou des organisations syndicales. Ils sont ensuite votés par les organisations syndicales pour validation ou refus.

Les demandes relatives à des sites dépendants du NRP, comme une douche à Wallers et Villeneuve d'Ascq, ou l'acoustique des accueils en rénovation, seront financés par le budget propre aux travaux de mise en place.

Nous avons notamment validé lors de ce GT pour le budget de la formation spécialisée la rénovation de l'éclairage à Hazebrouck, des stores à Armentières, une tondeuse pour Dunkerque, la création de douches à Valenciennes, Tourcoing, Roubaix, Armentières, la rénovation d'un dôme à Villeneuve d'Ascq, un défibrillateur ou encore des ventilateurs.

Les organisations syndicales ont ensuite demandé à la Direction d'effectuer un recensement des agents souhaitant des souris ergonomiques standard (hors ceux prescrit par préconisation) afin de le financer pour tous ceux qui le souhaitent.

## 6) Compte-Rendu de la Visite du CFP de Douai et 7) Présentation du Rapport d'analyse des conditions de travail de la Division des Opérations de l'État (DOE)

Les deux sujets ont fait l'objet d'une présentation détaillée ainsi que d'un rapport remis à la Direction. Les organisations syndicales ont fait de nombreuses préconisations dans le sens de l'amélioration des conditions de travail des agents.

La Direction doit y répondre dans le délai de deux mois.

